

Les Frais de l'assurance-vie : Gan Assurance Capitalisation Exception

Afin de renforcer la transparence des frais sur ces contrats, Groupama Gan Vie s'engage à mettre à jour annuellement les informations ci-dessous

Remarques introductives

- Les frais de gestion du plan ou du contrat correspondent à des frais prélevés directement par l'assureur sur l'encours en Unité de Compte ou en Euros. Peuvent s'y ajouter des frais selon le mode de gestion retenu.
- Les frais de gestion des fonds correspondent aux frais prélevés par les sociétés de gestion et se répercutent sur la performance des Unités de Compte. Les rétrocessions de commissions correspondent à la part rétrocédée à l'assureur au titre de la distribution des Unités de Compte.
- Les frais de gestion des fonds ont été calculés sur la base d'une moyenne des frais de l'univers d'investissement disponible. Il s'agit donc d'une moyenne et la valeur exacte dépendra des Unités de Compte constituant l'encours du client.

Gan Assurance Capitalisation Exception	
Montant minimal de versement	1500€ en versement libre ou 200€/ mois en versements périodiques
Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat	-
Frais annuels	
Frais de gestion du contrat	
Frais des supports fonds euros	0,90%
Frais des supports unités de compte	0,90%
Gestion déléguée	0,24%
Frais de gestion des unités de compte	
1/ Gestion libre	
Fonds actions (moyenne)	1,86%
dont taux de rétrocessions de commissions	0,94%
Fonds obligations (moyenne)	1,11%
dont taux de rétrocessions de commissions	0,60%
Fonds immobilier (moyenne)	1,85%
dont taux de rétrocessions de commissions	1,00%
Fonds diversifiés (moyenne)	1,68%
dont taux de rétrocessions de commissions	0,92%
2/ Mode de gestion pilotée ou standardisée	
Gestion déléguée	1,66%
dont taux de rétrocessions de commissions	0,83%
Autres frais annuels	
Frais forfaitaires	-
Frais proportionnels	-
Frais ponctuels par opération (taux maximal)	
Frais sur versement	3,00%
Frais de changement de modes de gestion (en % ou €)	-
Frais d'arbitrage proportionnel ou forfaitaires	-
Frais d'arbitrage - nombre d'arbitrages gratuits par an	-
Frais de transferts sortant vers un autre produit	-
Frais sur les versements de rente	-
Frais de rachat	-

Mentions légales

Gan Assurances

Compagnie française d'assurances et de réassurances - Société anonyme au capital de 216 033 700 euros RCS Paris 542 063 797 – APE: 6512Z

Siège social: 8-10 rue d'Astorg – 75008 Paris – Tél.: 01 70 94 20 00 – gan.fr

Direction Réclamations Clients - Gan Assurances - 3 place Marcel Paul – 92024 Nanterre – E-mail: reclamation@gan.fr

Gan Assurances distribue les produits de Groupama Gan Vie

Groupama Gan Vie

Société anonyme au capital de 1 371 100 605 euros - RCS Paris 340 427 616 – APE: 6511Z

Siège social: 8-10 rue d'Astorg – 75008 Paris

Entreprises régies par le Code des assurances

